EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué de presse
De la Greffière de la Cour

CEDH 112 (2026)
04.05.2026

Prochain collège de la Grande Chambre

Au cours de sa prochaine séance le 11 mai 2026, un collège de cinq juges examinera les demandes de renvoi devant la Grande Chambre[1] des 11 affaires suivantes.

Les décisions du collège seront rendues publiques à une date ultérieure par voie d'un communiqué de presse qui sera disponible sur le site Internet de la Cour (www.echr.coe.int).

Demandes de renvoi soumises par les requérants

Tafzi El Hadri et El Idrissi Mouch c. Espagne (n° 7557/23), arrêt du 8 janvier 2026

Z et autres c. Finlande (requête n° 42758/23), arrêt du 16 décembre 2025

Vekua c. Géorgie (n° 43537/22), arrêt du 16 décembre 2025

Demandes de renvoi soumises par le Gouvernement

Ortega Ortega c. Espagne (n° 36325/22), arrêt du 4 décembre 2025

Ferrieri et Bonassisa c. Italie (nos 40607/19 et 34583/20), arrêt du 8 janvier 2026

Isaia et autres c. Italie (n° 36551/22), **Scaletta c. Italie** (n° 36926/22) et **Isaia c. Italie** (n° 37907/22), arrêt du 25 septembre 2025

Magherini et autres c. Italie (n° 32707/19), arrêt du 15 janvier 2026

Aykaç c. Türkiye (n° 31226/09), arrêt du 9 décembre 2025

İ.Ç. c. Türkiye (n° 48061/19), arrêt du 13 janvier 2026

Yokuşlu c. Türkiye (n° 489/24), arrêt du 6 janvier 2026

Demande de renvoi soumise par le requérant et par le Gouvernement

Emre c. Türkiye (n° 2412/21), arrêt du 16 décembre 2025

Yokuşlu c. Türkiye (n° 489/24), arrêt du 6 janvier 2026

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

[1] L'article 43 de la Convention européenne des droits de l'homme prévoit que, dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêt d'une chambre, toute partie à l'affaire peut, dans des cas exceptionnels, demander le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre (17 juges) de la Cour. En pareille hypothèse, un collège de cinq juges examine si l'affaire soulève une question grave relative à l'interprétation ou à l'application de la Convention ou de ses protocoles ou encore une question grave de caractère général. Si tel est le cas, la Grande Chambre statue par un arrêt définitif. Si tel n'est pas le cas, le collège rejette la demande et l'arrêt devient définitif. Autrement, les arrêts de chambre deviennent définitifs à l'expiration dudit délai de trois mois ou si les parties déclarent qu'elles ne demanderont pas le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre.

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Suivez la Cour sur Bluesky @echr.coe.int, X ECHR_CEDH, LinkedIn, et YouTube.
Contactez ECHR Press pour vous abonner aux communiqués de presse.
Où trouver les communiqués de presse ? HUDOC - Recueil des communiqués de presse

Contacts pour la presse
echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)
Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)
Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)
Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)
Claire Windsor (tel : + 33 3 88 41 24 01)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.